



INONDATIONS DU 15 ET 16 JUIN À FRÉJUS

ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE DE FRÉJUS

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI

La question de la prévention des risques liés aux inondations, compétence de la Communauté d'Agglomération, demeure un des axes principaux de travail de la Municipalité de Fréjus. Suite aux épisodes de crues de juin dernier et afin de mettre en œuvre des actions concrètes, ciblées pour répondre aux attentes des Fréjusiens, un **COMITÉ DE SUIVI** des inondations a été créé, présidé par M. Francis TOSI 1^{er} adjoint (1^{ère} réunion : le 21/10/2010). Chargé de coordonner l'ensemble des actions, de définir la liste des actions prioritaires dans les demandes d'assistance et de préparer un programme d'action publique sur le long terme pour réduire le risque d'inondation auquel est confronté la Ville de Fréjus, cet organe s'assurera de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veillera au maintien de la cohérence de celui-ci dans les différentes étapes de sa mise en œuvre. L'objectif est d'acquérir une connaissance aussi fine que possible de la vulnérabilité de l'ensemble des secteurs de la Ville pour diminuer l'impact humain et financier des crues torrentielles, et maîtriser l'urbanisation dans une perspective de développement durable de la cité en intégrant le risque d'inondation.

RAPPEL :

COMITÉ DE SUIVI =

- Coordination des actions
- Définition des actions prioritaires : ex : Mise en place d'un plan d'évacuation concret, étude des problèmes hydrauliques observés à Fréjus (suite aux conclusions rendues par un bureau d'études : deux ans d'études) et suivi d'un schéma directeur pluvial : construction d'aménagements de protection : réalisation d'un écrêteur de crues, un bassin d'orage entre Puget et Fréjus (8 M€ + un poste de relèvement sera également créé aux Floralis pour rendre les eaux de Puget, de Bagnols et de la Palud sur le canal du Reyran, qui n'est pas situé sur le même bassin versant...
- Définition des moyens en personnel, matériels et financiers
- Centralisation et diffusion de l'information

À l'occasion de la première réunion du COMITÉ DE SUIVI, une rétrospective de l'ensemble des actions menées par la Ville a été rappelée et ont permis de définir les prochains objectifs.

ACTIONS MENÉES PAR LA POLICE MUNICIPALE

1- SÉCURISATION DES PATROUILLES

Intensification des patrouilles dans les écarts jusqu'à fin juillet 2010. Elle a procédé aux escortes, au guidage des sinistrés et à la sécurité des biens et des personnes, notamment dans la zone des plaines, des campings et de Saint-Aygulf (en moyenne 10 agents à pied d'œuvre en permanence durant les événements).

2- RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE

Pendant les 15 jours qui ont suivi l'événement, les personnels administratifs de la Police Municipale ont distribué 140 000 bouteilles d'eau minérale au profit des 350 familles sinistrées de la Plaine et des campings.

ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE INFRASTRUCTURES

TYPE DE BIEN	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES PRESTATIONS
RÉSEAU PLUVIAL			
FOSSÉS, CANALISATIONS ET OUVRAGES PLUVIAUX	Z.I La Palud, la plaine de l'Argens, RD7 partie Agglomération (les châteaux de Villepey)	Curage, Pompage, nettoyage et déblaiement des fossés et du réseau pluvial. Restauration des capacités d'écoulement.	13 439,23 € HT
Poste de relevage des eaux pluviales	Postes : Agachon, Batteries, Base Nature, Reyran et Magdeleine/Thoron	Nettoyage des postes, pompage des boues et enlèvement des embâcles	7018 € HT
Groupe électrogène	Poste du Reyran	Location d'un groupe électrogène à cause des nombreuses coupures d'EDF	3955,00 € HT
Groupe électrogène	Postes Magdeleine-Thoron, H.Fabre, PN 42, Citroën, Peupliers, Pont des Grilles	Consommation fuel suite aux coupures d'EDF	3500,00 € HT
PLAGE DE LA GALIOTE			
Plage	Étangs de Villepey (embouchure de l'Argens)	Disparition totale de la plage	210 000,00€ HT
Platelage bois piétonnier	Plage de la Galiote	Destruction complète de 15 ml d'aménagement	11805,00 € HT
PARKING ET PLAGE DE SAINT AYGULF			
Réseau pluvial, réseaux divers et partie du parking située au niveau du Venise	Parking longeant la RD 559 face aux étangs de Villepey Quartier de Saint-Aygulf	Affouillement sous parking, destruction des réseaux et des aménagements mitoyens	98754,90 € HT

ACTIONS MENÉES PAR LE CCAS DE FRÉJUS

Depuis les inondations du 15 juin 2010, 8 agents du CCAS de FREJUS apportent leur soutien et viennent en aide aux sinistrés qui ont pour certains tout perdu :

- Présence à la cellule de crise en mairie centrale pour le recensement.
- Les agents se sont mobilisés sur les différents centres d'accueil d'urgence pour les sinistrés : distribution de vêtements, de repas. Orientation des vacanciers vers les hôtels (centrale de réservations).
- Répondre à l'urgence : besoins alimentaires (bons Géant Casino, colis entraide 83), besoins vestimentaires et produits d'hygiène, besoins en mobilier.
Le Conseil d'administration a autorisé le recrutement d'un agent saisonnier pour la gestion des secours (l'intéressé était stagiaire au mois de juillet à titre gratuit).
- Prise en charge des dons en matériel et en vêtements à l'espace Caquot du 16 juin au 14 juillet 2010, (date de fermeture) par les particuliers, associations dont l'Association Sanitval de Mougins par la fourniture d'électroménagers neufs, les clubs services Lion's Club et Rotary par des dons de biens d'équipement de première nécessité, d'électroménagers, neufs. Le matériel a été transféré au local municipal, le linge et les vêtements ont été pris en charge par Var Azur Linge qui assurera la distribution aux sinistrés.

Un élan de solidarité important a permis de réaliser une vente par l'Amicale du Personnel Communal de Fréjus (APCF) pendant 4 jours (début juillet), la recette étant reversée intégralement aux sinistrés.

- Demandes de secours d'urgence aux sinistrés à transmettre à la Sous Préfecture et remise des arrêtés de secours aux familles.
Formulaires Croix Rouge de demandes d'appareils électroménagers
Et enfin, inscriptions des sinistrés pour le relogement sur les formulaires de la Sous Préfecture.
- 3 équipes composées chacune d'une assistante sociale et d'un policier municipal ont sillonné les quartiers sinistrés pour apporter leur soutien et les renseignements utiles

	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE PERSONNES
❖ BONS GEANT CASINO DISTRIBUES	149	323
COLIS ENTRAIDE 83	103	

- Plusieurs campings ont accueilli des sinistrés en urgence : plusieurs équipes composées de 2 agents du CCAS se sont rendues sur les
- lieux pour rencontrer les personnes, leur remettre des bons pour les produits de 1^{ère} nécessité.

❖ **Dont / 7000 euros sur le budget CCAS**

L'établissement de la liste Sous Préfecture des sinistrés, nécessaire comme base de travail, sera la référence générale avec des mises à jour permanentes.

➤ **418 familles ont été recensées sur tout le territoire fréjusien .**

CCAS – MAITRE D'OEUVRE

À ce jour, de nombreux donateurs, chèques allant de 20 euros à 20 000 euros (les particuliers, Associations : Association des Maires... Les club services Lion's Club et Rotary, l'association SANITVAL : très généreux par le don d'équipements neufs, l'ACC. Malpasset qui a collecté des dons au profit du CCAS, les associations ..., les collègues ... ainsi que de nombreux particuliers par le don de mobiliers, de vêtements et en numéraire.

➤ soit environ **150 donateurs** arrivant de plusieurs villes de France.

➤ **Soit un total de 63 842 €**

Après délibération du Conseil d'Administration du CCAS, la commission a décidé de distribuer intégralement la somme collectée sous forme de bons de 100 euros. La commission en charge de cette distribution a établi des critères prioritaires après enquête sociale. **Par cette décision du CA du CCAS et cette méthode d'aide personnalisée, le CCAS entend répondre au mieux aux besoins des sinistrés et répartir équitablement les fonds qui lui sont confiés :**

- Fréjus - résidence principale 100 % sinistre
- Composition familiale, nombre et âges des enfants
- Situation socio-économique (CDD, CDI, RSA, AAH, salarié, retraite...)
- Montant des ressources
-

Ces critères ont été validés par le Conseil d'Administration du CCAS ce qui représente la base pour l'attribution des aides : **au 31 juillet, 20 000 euros de dons collectés ont été redistribués : 200 familles ont pu bénéficier de bons de 100 euros.**

AIDE FINANCIÈRE

Les aides financières sont affectées, selon le montant des dons reçus :

- pour la participation aux assurances, l'aide à la mobilité, les besoins alimentaires et à la vie quotidienne ...
- outre les critères généraux cités, les bons ou les aides directes sont demandées soit par la Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale - MOUS Relogement, soit par la MOUS Sociale ou soit directement par le CCAS après étude de la situation des familles et la mobilisation du droit commun.

Ces propositions inférieures à 500 euros sont validées en commission du CCAS qui est composée de 3 administrateurs et de 3 fonctionnaires. Au-delà de 500 euros, l'accord du C.A. est obligatoire.

AIDE MATERIELLE :

- La mairie de FREJUS a organisé une semaine de transports à l'aide des établissements LAURENT - société de déménagement à Fréjus pour la collecte des dons dans le Var et dans les Alpes Maritimes. L'affectation du mobilier et de l'électroménager neuf est accordée par la commission d'attribution en fonction des relogements sur la demande des sinistrés mais aussi en liaison avec la MOUS Relogement.

➤ **Depuis le mois d'août, 37 familles ont pu être aidé par l'attribution de meubles et d'électroménagers:** famille relogée le 22/10/10 - commission d'attribution du 21/10/10 : réfrigérateur, lave-linge, micro-ondes, lits et meubles.

Le retrait des vêtements, du mobilier et de l'électroménager se fait uniquement sur présentation d'un bon du CCAS.

A l'heure actuelle, le CCAS aide matériellement au relogement des sinistrés « très éloignés socialement » (minibus + aide) et les services municipaux apportent leur contribution lorsque le matériel CCAS n'est pas suffisant.

CCAS - REFERENT

Le choix du référent permet de centraliser les recensements, les demandes de secours, les demandes de relogements et toutes les interventions en faveur des sinistrés. Il favorise le travail en partenariat avec la Croix Rouge, le Conseil Général et les différentes associations locales.

PRÉFECTURE

Liste générale des sinistrés - Fréjus résidence principale
100 000 EUROS soit 150 euros par adulte et 75 euros par enfant
La commission municipale d'attribution - CCAS référent

CAISSE D'EPARGNE

Liste générale
Critères : résidence principale Fréjus, sinistré à 100 %
composition familiale, nombre et âge des enfants
situation socio-économique de la famille
montant des ressources : **40 000 euros sous forme de bons de 250 euros**

CONSEIL REGIONAL

Liste générale
Critères : 100 % sinistré, situation familiale et économique
300 euros par famille - 150 euros par couple et célibataire

66 500 euros + subvention complémentaire d'environ 5000 euros (le Conseil Régional a dû statuer le 25 oct.)

	SECOURS PREFECTURE	BONS CAISSE D'EPARGNE	CONSEIL REGIONAL affectation en cours
NOMBRE DE FAMILLES AIDEES	351	115	266
NOMBRE DE PERSONNES	763	228	600

CROIX ROUGE

Instruction de **75 demandes** d'appareils électroménagers
Délivrance des bons accordés pour le Magasin PRIVILEGE de Puget Sur Argens
30 dossiers de demandes sont en attente de décision de la Croix Rouge (réponses mi-novembre)

RELOGEMENT

Début juillet 107 foyers en quête de relogement :

- 35 à titre temporaire
- 72 à titre définitif fin octobre 2010
- 28 foyers se sont relogés par leurs propres moyens avec l'aide du CCAS
- 51 foyers restent à reloger avec des degrés d'urgence différents

L'action est conjuguée de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (depuis le 15/08/2010) des services du logement de la ville, de l'agglomération et du CCAS.

Au 27/10/2010

Nombre de ménages enquêtés sur Fréjus **79**
(dont le Domaine du Plan)

Nbre de ménages relogés définitivement au moment de l'enquête	4
Nbre de ménages relogés définitivement par la MOUS	6
Nombre de ménages en cours de relogement	7

Nombre de ménages restant à reloger **62**

On compte 24 familles relogées

Nbre de ménages positionnés en Commission Inter-Bailleur **11**

Nombre de ménages restant à positionner **51**

Dont Urgence 1 (à 1 mois)	7
Dont Urgence 2 (à 6 mois)	9
Dont Urgence 3 (+ de 6 mois)	5
Dont Urgence 4	30

NB : Les ménages indiqués dans la catégorie « Urgence 4 » sont les ménages retournés en habitat précaire sur la zone inondable et ne souhaitant pas être relogés en habitat dur.

NB 2 : La MOUS a également permis d'effectuer 7 relogements provisoires.

ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE QUALITÉ DE VIE DE FRÉJUS

30/12/10

AIDE EXTERIEURE "SO.FO.VAR"

MONTANT TTC

MISE A DISPO DE CAMION GRUE AVEC BENNE DE GRAND VOLUME ET AVEC CHAUFFEUR : 280 € HT/UNITAIRE	
MISE A DISPO D'UNE SEMI REMORQUE BENNE DE GRAND VOLUME 100 M ³ : 480 € HT/UNITAIRE	23 000,00
PRESTATIONS POUR LOU GABIAN-LA PALUD	
ROTATION OU ENLEVEMENT DE BENNE : 98 € HT	

TOTAL 23 000,00

SERVICE "VOIRIE"

LOCATION VEHICULES

CAMION 19 T (3 semaines)	4 520,88
CAMION 8x4 (3 semaines)	7 534,80
CAMIONS ESTP	11 513,89
CAMION + CHARGEUR GARNIER PISAN	6 912,88
TRAVAUX SUR CD7+CHEMIN DES ETANGS CRISCI	3 588,00
TRAVAUX SUR LA RESIDENCE LE MAS DE L'ETANG CRISCI	4 784,00

ACHATS

GROUPE ELECTROGENE	1 480,65
CIMENT/MORTIER	942,69
TAPIS PLAGE POUR HANDICAPES	6 189,30

TOTAL 47 467,09

SERVICE "ESPACES VERTS"

PLANTATIONS AUX PLAGES DE SAINT-AYGULF

PLAGE DE LA GALIOTE	22 935,69
PLAGE LE VENISE	4 523,27

TOTAL 27 458,96

SERVICE "ARROSAGE"

SYSTÈME D'ARROSAGE	24 782,79
GROUPE ELECTROGENE STOCKE A L'INRA	500,00

TOTAL 25 282,79

SERVICE "PROPRETE URBAINE"

MATERIEL PERDU

CORBEILLES GRIS/BLEU	1 471,08
GRILLES GRIS/BLEU	2 116,92
CEINTURE NEOPRENE	188,27
POTEAUX GALVA	753,48

TOTAL 4 529,75

SERVICE "ECLAIRAGE"

REPARATIONS EN DIVERS LIEUX DE LA COMMUNE	32 300,00
REMISE EN ETAT PARKING DES ESCLAMANDES	7 032,48

30/12/10

TOTAL 39 332,48

SERVICE "LA FORET"

MATERIEL DE BUREAU PERDU

4 BUREAUX	
CLASSEURS	
ETAGERES	
ARMOIRES	
4 TELEPHONES NUMERIQUES	
1 PHOTOCOPIEUSE	7 500,00
3 ORDINATEURS AVEC 3 IMPRIMANTES ET SCANNER	
1 TELEMETRE LASER	
1 APPAREIL PHOTO CANON	
1 FAX	

MATERIEL DE CHANTIER PERDU

1 DISQUEUSE SANS FIL MAKITA (neuve 2009)	
1 DISQUEUSE 220 V	
1 MARTEAU BURINEUR MAKITA (neuf 2009)	
1 PERCEUSE VISSEUSE SANS FIL (neuf 2009)	
1 COMPRESSEUR A AIR 100 LITRES	
1 AFFUTEUSE DE CHAINES	5 000,00
1 TOURET A MEULER ET POLIR	
1 MEULE ELECTRIQUE A AIGUISER	
1 RECEPTEUR (NEUF 2009)	
1 TOPOFIL	

TOTAL 12 500,00

SERVICE "STATIONNEMENT"

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DE CONTRÔLE D'ACCES AUX PARCS P2 ET P5	35 810,10
--	-----------

TOTAL 35 810,10

SERVICE "ACHATS"

ACHAT DE FOURNITURES ELECTRIQUES KIOSQUE RENALDI	648,56
ACHAT DE FOURNITURES DE QUINCAILLERIE	376,52
ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	1984,87

TOTAL 3 009,95

SERVICE "C.D.C."

FONTAINE A EAU	717,6
----------------	-------

TOTAL 717,60

TOTAL GENERAL au 30/06/10

219 108,72

Le tonnage des déchets ramassés lors des inondations du 15 juin 2010 s'est élevé à : 4 210 T pour la commune de Fréjus.

ACTIONS MENÉES AU SEIN DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PALUD

170 entreprises sinistrées sur la zone d'activités de la Palud

ACTIONS IMMÉDIATES

- Installation d'un système de surveillance et d'alerte des crues
- Organisation de la **CELLULE DE COORDINATION DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT** de la zone d'activités de la Palud destinée à regrouper l'ensemble des exploitants, des propriétaires de la palud, des associations, des agents responsables des garonnes, la Ville de Fréjus et avocats de la Ville. Elle aura en charge de traiter les problèmes juridiques mais aussi de coordonner l'aspect technique de la mise hors d'eau de la Palud, les études, les travaux sur le site, de veiller à la fréquence du nettoyage des garonnes. Elle apportera une certaine garantie auprès des assurances sur la mise en œuvre des mesures conservatoires destinées à empêcher toute nouvelle inondation de la zone.
- Abaissement de la digue sur les terrains voisins
- Négociations avec les compagnies d'assurance
- Mise en demeure de certains propriétaires pour le nettoyage et le faucardage de certaines garonnes.

ACTIONS À COURT TERME

- Lancement de divers marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux importants à réaliser
- Négociation avec les propriétaires de foncier attenant à la zone d'activités de la Palud pour la création de dispositifs de lutte contre les inondations.

ACTIONS À MOYEN TERME

- Exécution de travaux pour la lutte contre les inondations.

ACTIONS MENÉES SUR LE LITTORAL

- Avec des entreprises spécialisées, les zones ont été dépolluées. Coût des opérations : 40 000€. Au 15 juillet, les plages étaient opérationnelles et les analyses bactériologiques effectuées régulièrement ont confirmé une bonne qualité des eaux de baignade.

BILAN FINANCIER DE LA VILLE DE FRÉJUS ET SUBVENTIONS ALLOUÉES

INONDATIONS DES 15 ET 16 JUIN 2010		
Assistance aux sinistrés et biens non assurés		
TOTAL DÉPENSES		1 215 326,00 €
SUBVENTIONS		
	ETAT	197 249,90 €
	CONSEIL RÉGIONAL	10 000,00 €
	CONSEIL GÉNÉRAL	195 604,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		402 853,90 €

PROCHAINS OBJECTIFS DÉFINIS PAR LE COMITÉ DE SUIVI

- Remise d'un chèque de 500 € de la part du Comité de Jumelage au CCAS
- M. TOSI 1^{er} adjoint, précise que s'il reste des dons financiers, il faut les distribuer dans l'immédiat.
- Mise en place d'un système d'alerte inondation en coopération avec la Communauté d'Agglomération, Puget-sur-Argens et inclure éventuellement, Roquebrune-sur-Argens pour créer une véritable unité avec positionnement de l'État.
- La Ville de Fréjus étudiera au cas par cas toutes les demandes de permis de la zone d'activités de la Palud
- Un point régulier sera transmis à la Ville en ce qui concerne l'ensemble des travaux réalisés sur la zone d'activités de la Palud ainsi qu'un suivi exhaustif des demandes d'assurances.
- Acquisition de nouveaux engins par la Ville permettant le nettoyage des fossés
- Mise en place d'un calendrier pour la continuité de l'entretien des ruisseaux en régie, en coordination avec le monde agricole. La priorité est donnée par la Ville de Fréjus : au nettoyage et à l'enlèvement des embâcles. Dans un second temps, il y aura lieu de revoir le recalibrage des fossés.
- Est évoqué la remise en fonction du béal dans la Plaine pour évacuer le réseau d'eau suite à une étude réalisée par un ingénieur missionné par le Conseil Général.
- Relance auprès de la Sous-Préfecture afin de garantir la saison 2011 des campings privés et copropriétés.
- Remise en état de la brèche de la dune des Esclamandes en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.
- Un projet de détournement de la garonne est envisagé.
- Mme la Sous-préfète s'est engagée à visiter individuellement les campings sinistrés de la ville de Fréjus.
- Il existe une réelle volonté politique pour que le SIACIA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Cours Inférieur de l'Argens) s'engage à financer les brèches de l'Argens à hauteur de 100 000 €. Projet en cours avec toutes les limites de procédures puisqu'il s'agit de transfert de fonds publics sur des propriétés privées (procédure de délivrance d'une autorisation de l'État à travers une DIG : Déclaration d'Intérêt Général.